
Présidence : Pologne**1347^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 19 mai 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Suspension : 12 h 55

Reprise : 15 heures

Suspension : 18 h 05

Reprise : 10 heures (vendredi 20 mai 2022)

Clôture : midi

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński
M. M. Czaplinski

Président, M. P. Kuzmenko (maire d'Okhtyrka, en Ukraine), Fédération de Russie (PC.DEL/708/22), Ukraine

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **AGRESSION EN COURS DE L'UKRAINE PAR LA
FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Président, Ukraine, France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/737/22), Canada (PC.DEL/705/22), Royaume-Uni, Turquie (PC.DEL/726/22 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/704/22), Suisse (PC.DEL/713/22 OSCE+), Lettonie, Géorgie (PC.DEL/735/22 OSCE+), Norvège (PC.DEL/718/22), Islande (PC.DEL/711/22)

Motion d'ordre : Fédération de Russie, Ukraine, Président

Point 2 de l'ordre du jour : ALLOCUTION PRONONCÉE PAR LE PRÉSIDENT
DE LA COUR DE CONCILIATION ET
D'ARBITRAGE DE L'OSCE

Président, Président de la Cour de conciliation et d'arbitrage de l'OSCE (PC.DEL/677/22/Rev.1 OSCE+), France (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Bosnie-Herzégovine, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de la Finlande, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de Saint-Marin, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de l'Ukraine) (PC.DEL/709/22 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/731/22)

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE L'OSCE
POUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS

Président (également au nom de la Macédoine du Nord et de la Suède), Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias (FOM.GAL/3/22/Rev.1/Corr.1), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange membres de, l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/738/22), Fédération de Russie (PC.DEL/712/22) (PC.DEL/732/22), Royaume-Uni, Turquie (PC.DEL/727/22 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/706/22), Suisse, Azerbaïdjan (PC.DEL/729/22 OSCE+), Ukraine, Portugal, Albanie (PC.DEL/710/22 OSCE+), Kirghizistan, Lettonie (PC.DEL/721/22), Géorgie (PC.DEL/734/22 OSCE+), Roumanie (PC.DEL/748/22), Norvège (PC.DEL/717/22), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/723/22 OSCE+), Canada, Ouzbékistan, Islande (PC.DEL/722/22), Biélorussie (PC.DEL/714/22 OSCE+), Turkménistan, Arménie (PC.DEL/741/22), Malte (PC.DEL/733/22 OSCE+), Kazakhstan (PC.DEL/747/22 OSCE+), Tadjikistan, Allemagne (PC.DEL/715/22 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE LA
CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE DE 2022

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1437 (PC.DEC/1437) sur les dates et le lieu de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2022 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE CALENDRIER ET LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE DE 2022

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1438 (PC.DEC/1438) sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2022 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Crimes que l'Ukraine continue de commettre contre la population civile avec le soutien d'une alliance occidentale d'États participants de l'OSCE* : Fédération de Russie (PC.DEL/707/22), France-Union européenne, Royaume-Uni, Ukraine, France, Pologne, Président
- b) *Agression de l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh et l'Arménie avec l'implication directe de la Turquie et de combattants terroristes étrangers* : Arménie (PC.DEL/740/22)
- c) *Programmes et activités biologiques des États-Unis d'Amérique en Ukraine* : Fédération de Russie (PC.DEL/720/22), Ukraine, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/716/22), France-Union européenne
- d) *Discrimination à l'encontre d'ONG russes lors des réunions de l'OSCE sur la dimension humaine* : Fédération de Russie (PC.DEL/724/22), Président, Biélorussie (PC.DEL/736/22 OSCE+), Ukraine, France-Union européenne, Tadjikistan, Kazakhstan (PC.DEL/745/22 OSCE+)
- e) *Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, célébrée le 17 mai 2022* : France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/739/22), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/719/22), Norvège (également au nom du Canada, de l'Islande, de la Suisse et du Royaume-Uni) (PC.DEL/728/22), Fédération de Russie (PC.DEL/725/22 OSCE+)
- f) *Évolution de la situation dans la région autonome du Haut-Badakhchan (Tadjikistan)* : France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que le

Canada, les États-Unis d'Amérique, la Géorgie, la Moldavie et le Royaume-Uni, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/743/22), Tadjikistan, Président

- g) *Provocations récentes de la part de l'Arménie et nécessité pour cette dernière d'appliquer les déclarations trilatérales : Azerbaïdjan (PC.DEL/730/22 OSCE+), Turquie (PC.DEL/744/22 OSCE+), Arménie*

Point 7 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Deuxième Réunion supplémentaire de 2022 sur la dimension humaine consacrée au thème « Fonctionnement des institutions démocratiques en temps de crise », tenue à Vienne les 16 et 17 mai 2022 (CIO.GAL/34/22 OSCE+) : Président*
- b) *Troisième Réunion supplémentaire de 2022 sur la dimension humaine, prévue à Vienne et par visioconférence les 18 et 19 juillet 2022 : Président*
- c) *Conversation que le Président en exercice, S. E. M. Z. Rau, a eue avec le Ministre géorgien des affaires étrangères, S. E. M. I. Darchiashvili, le 13 mai 2022 : Président*

Point 8 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit de la Secrétaire générale (SEC.GAL/59/22 OSCE+) : Secrétaire générale*
- b) *Maintien en détention d'un certain nombre de membres nationaux de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine dans les territoires ukrainiens temporairement occupés : Secrétaire générale, France, Royaume-Uni, Suisse, Suède, Macédoine du Nord*
- c) *Conséquences négatives de l'approbation tardive du Budget unifié de 2022, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services de conférence et de services linguistiques : Secrétaire générale, France (également au nom de de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Suède), Royaume-Uni, Suisse, Suède, Macédoine du Nord, Président*
- d) *Publication d'une nouvelle instruction au personnel relative à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels : Secrétaire générale*

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Référendum sur la réforme constitutionnelle au Kazakhstan, prévu le 5 juin 2022 :
Kazakhstan (PC.DEL/746/22 OSCE+)

4. Prochaine séance :

Jeudi 26 mai 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1437
19 May 2022

FRENCH
Original: ENGLISH

1374^e séance plénière

Journal n° 1374 du CP, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1437
DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE
DE L'OSCE DE 2022

(Prévue à Vienne et par visioconférence, 15 juin 2022)

Le Conseil permanent,

Se félicitant de l'offre de la Suède d'accueillir la Conférence asiatique de l'OSCE de 2022, et comme suite au débat ayant eu lieu dans le cadre du Groupe des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération,

Décide de tenir la Conférence asiatique de l'OSCE de 2022 à Vienne le 15 juin 2022.

L'ordre du jour, le calendrier et les autres modalités d'organisation de la Conférence seront précisés dans le cadre du Groupe des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération et soumis au Conseil permanent pour adoption.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1438

19 May 2022

FRENCH

Original: ENGLISH

1374^e séance plénière

Journal n° 1374 du CP, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1438
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS
D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE
DE L'OSCE DE 2022

(Prévue à Vienne et par visioconférence, 15 juin 2022)

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 1437 du 19 mai 2022 sur les dates et le lieu de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2022, prévue à Vienne et par visioconférence le 15 juin 2022,

Comme suite au débat ayant eu lieu dans le cadre du Groupe des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération,

Se félicitant de l'offre de la Suède d'accueillir la Conférence asiatique de l'OSCE de 2022,

Décide de faire porter la Conférence asiatique de l'OSCE de 2022 sur le thème « Renforcement de la sécurité pour tous et par tous – synergies et possibilités de coopération entre l'Europe et l'Asie » ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent en annexe.

**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS
D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE
DE 2022 SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ POUR TOUS
ET PAR TOUS – SYNERGIES ET POSSIBILITÉS DE COOPÉRATION
ENTRE L'EUROPE ET L'ASIE**

Prévue à Vienne et par visioconférence, 15 juin 2022

**Organisée conjointement par le Ministère suédois des affaires étrangères et
l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)**

I. Ordre du jour

Mercredi 15 juin 2022

10 heures – 11 heures. Observations liminaires

Allocutions :

- Ministre suédoise des affaires étrangères
- Représentant de la Présidence de l'OSCE (Pologne)
- Représentant de la Présidence entrante de l'OSCE
(Macédoine du Nord)
- Secrétaire générale de l'OSCE
- Représentants des partenaires asiatiques de l'OSCE
pour la coopération

11 heures – 12 h 30 Séance 1 : Rôle des femmes dans le renforcement de la
confiance, de la paix et de la sécurité – échange de données
d'expérience et d'enseignement tirés entre l'Europe et l'Asie

Cette séance portera essentiellement sur les questions
suivantes :

- Promotion de la participation pleine et égale des
femmes à toutes les phases de la prévention des conflits,
du règlement des conflits et de la consolidation de la
paix
- Plateformes et réseaux régionaux de femmes en tant
qu'outils de renforcement du rôle des femmes dans le
règlement des conflits
- Mise en œuvre de plans d'action nationaux relatifs à la
résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations

Unies pour promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité

- Augmentation de la représentation des femmes au sein des services de sécurité

Débat

12 h 30 – 14 heures

Pause déjeuner

14 heures – 15 h 30

Séance 2 : Défis à la sécurité liés au climat et possibilités de coopération – faire fond sur la décision prise à Stockholm

Cette séance portera essentiellement sur les questions suivantes :

- Élaboration et utilisation de mécanismes d’alerte précoce pour prévenir les effets négatifs du changement climatique, les atténuer et s’y adapter
- Renforcement de la coopération en vue de déterminer quels sont les défis liés au climat et de les relever ainsi que de renforcer la résilience au climat, notamment grâce à des partenariats dans le domaine des technologies et de l’innovation
- Sensibilisation accrue aux défis liés au climat et promotion de la participation effective des femmes aux processus de prise de décisions dans le domaine du changement climatique

Débat

15 h 30 – 16 heures

Pause café

16 heures – 17 h 30

Séance 3 : Rôle de la société civile dans le renforcement de la coopération entre l’OSCE et les partenaires asiatiques

Cette séance portera essentiellement sur les questions suivantes :

- Rôle de la société civile dans les processus de renforcement des institutions démocratiques et la protection des droits humains et des libertés fondamentales
- Examen des possibilités de soutenir et d’élargir la coopération et le dialogue existants entre l’OSCE et les partenaires asiatiques pour la coopération grâce aux voies supplémentaires qu’offrent les milieux universitaires, les organisations non gouvernementales et d’autres représentants de la société civile

Débat

17 h 30–18 h 30 Observations finales

18 h 30 Fin de la Conférence

II. Participation

Les États participants de l'OSCE sont invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les partenaires pour la coopération seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les structures exécutives et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence.

Les organisations internationales et institutions ci-après seront invitées à y participer et à y contribuer : Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Forum régional de l'ASEAN, Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), Initiative pour l'Europe centrale (IEC), Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), Conseil de l'Europe, Organisation de coopération économique (OCE), Union économique eurasienne (UEE), Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants (CEI), Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC), Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE), Organisation de la coopération islamique (OCI), Organisation de coopération de Shanghai (OCS), Organisation des Nations Unies (ONU), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ONU-Femmes et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Des représentants des membres du Forum régional de l'ASEAN pourront participer à la Conférence en qualité d'invités du pays hôte. D'autres pays et organisations pourront également être invités par le pays hôte.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

III. Calendrier et autres modalités d'organisation

La Conférence débutera le 15 juin 2022 à 10 heures (observations liminaires) et s'achèvera le même jour à 18 h 30.

Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent.

Les Règles de procédure et les méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence.

Les observations liminaires et la séance de clôture seront ouvertes aux médias. La Conférence se tiendra à Vienne et par visioconférence. L'anglais sera la langue de travail.